

Il suggéra aux habitants de Beauregard de chercher quelques ressources dans le filage du coton. Il fournit lui-même chaque famille d'un rouet et de quelques livres de matière première. Les femmes consacraient à ce travail leurs longues soirées d'hiver. On conserva longtemps à Beauregard, comme une relique, le rouet de Massillon, même quand cet instrument primitif fut abandonné pour des procédés plus perfectionnés<sup>1</sup>.

## II

Ce ne sont pas seulement les évêques, les présidents d'assemblées ou d'États, qui se plongent ainsi dans l'administration civile. Les futurs évêques, les abbés, les doyens de cathédrale, accourent aussi à ces réunions et prennent part à toutes les discussions. Dans les pays d'États, la chambre du clergé comprenait ordinairement, outre les évêques, un certain nombre de prêtres séculiers et réguliers, que leur situation, l'importance de leurs bénéfices y faisaient convoquer<sup>2</sup>. Les organisateurs des assemblées provinciales donnèrent également place à cette partie du clergé. De 1778 à 1788, nous voyons passer dans ces assises des hommes qu'attendait une grande renommée. A l'assemblée provinciale de l'Orléanais, nous rencontrons Sieyès<sup>3</sup>, chanoine et vicaire général de Chartres, l'abbé Louis, chanoine du Mans, conseiller-clerc au parlement de Paris, et qui devait se rendre illustre comme ministre des finances de la Restauration. A l'assemblée

1. Abbé BLAMPIGNON, *Episcopat de Massillon*, 1884, in-12, p. 50-56. — Abbé CHAUMÉL, *Essai sur l'histoire religieuse du diocèse de Saint-Flour*, 1856, p. 21. A Gap, Mgr de Pérouse avait réglé l'arrosage des prairies.

2. Les États du Languedoc ne comprenaient que des évêques; mais des abbés, des doyens entraient dans les petits États ou assemblées de chaque diocèse. En Bretagne, la chambre du clergé comprenait, outre les neuf évêques, des députés des neuf chapitres et des quarante-deux abbés de la province. En Bourgogne, la chambre du clergé comptait, outre les évêques, dix-neuf abbés de la province, parmi lesquels l'abbé de Cîteaux, vingt-trois doyens de chapitre et soixante-douze prieurs, en tout cent dix-neuf membres. Dix-huit abbés et dix-huit députés des chapitres entraient dans les États d'Artois; cinq abbés dans ceux de Foix, trois abbés et un doyen de chapitre dans ceux du Nebouzan, etc.

3. C'est pendant l'assemblée provinciale de l'Orléanais que, d'après l'*Histoire de la Révolution* de Bertrand de MOLLEVILLE, le premier ministre Brienne aurait fait accepter, pour le faire taire, la promesse d'une abbaye de 12.000 livres de rente par Sieyès, qui s'était tout d'abord montré disposé à faire de l'opposition.

de la généralité de Châlons siègent, avec les abbés de Clairvaux et de Morimond, l'abbé de Périgord (Talleyrand) et l'abbé de Montesquiou, futur député à la Constituante, futur ministre de la Restauration et l'un des principaux auteurs de la Charte de 1814. La première assemblée du Berry, sans nous présenter des noms aussi retentissants, compte cependant des hommes qui jouèrent un rôle sur la fin de l'ancien régime : l'abbé de Véri, ami de Turgot et qui suggéra à Maurepas l'idée de l'appeler au ministère; trois abbés qui furent promus dans l'année à l'épiscopat : M. de Bethisy à l'évêché d'Uzès, M. de Hercé à l'évêché de Dol, M. de Séguiran à l'évêché de Nevers. Ce dernier, qui s'était déjà distingué à l'assemblée du Berry par des rapports remarquables, apporta plus tard la lumière d'un esprit supérieur à l'assemblée des notables et à la présidence de l'assemblée de Nevers.

Voilà donc, pour le haut clergé, une grande école d'administration. Les curés seuls sont de fait exclus de ces assemblées sous prétexte qu'ils ne sont pas grands propriétaires<sup>1</sup>. Cet ostracisme nourrira dans leur cœur un mécontentement qui éclatera en plaintes amères, en 1789. En attendant, on court aux assemblées provinciales et aux assemblées d'États. Comme toutes ont, dans l'intervalle des sessions, des commissions intermédiaires<sup>2</sup>, où le clergé garde le plus souvent la présidence, on peut dire que celui-ci exerce une action continue sur l'administration temporelle des provinces.

1. Nous n'avons pas trouvé un seul curé dans les pays d'États. Nous rencontrons un curé dans quelques assemblées provinciales, établies à une époque où l'opinion publique est favorable au second ordre du clergé. Ainsi, dans l'assemblée de Haute-Guyenne, figure un simple curé de campagne, M. Cocural; dans l'assemblée de Haute-Normandie, le curé de Gournay, etc. C'était bien peu. Les curés du diocèse de Nancy écrivirent, peu avant la Révolution, au sujet d'un projet d'États provinciaux pour la Lorraine, qu'ils sont « quinze cents, presque autant de vicaires et autres prêtres séculiers...; qu'ils sont persuadés qu'il n'en sera pas des États provinciaux comme de l'assemblée provinciale, dans laquelle, sur onze ecclésiastiques, ils n'ont vu qu'un seul des leurs; encore est-il doyen d'un chapitre... Cette assemblée ne représente la province en aucune manière et pour aucun objet, n'en ayant pas reçu le pouvoir. » Abbé GUILLAUME, *Histoire du diocèse de Toul et de celui de Nancy*, in-8, t. V, p. 72.

2. Non seulement les États du Languedoc avaient leur commission intermédiaire, mais chaque diocèse comptait, nous l'avons vu, outre ses petits États, qui avaient peu de séances, sa commission permanente en tête de laquelle était généralement l'évêque. Les États de Bourgogne, qui ne se réunissaient que tous les trois ans, étaient représentés dans l'intervalle par la *Chambre des Elus*. Chaque ordre nommait un *élu général*. Le roi



Les grandes assemblées quinquennales de l'Eglise de France, où comparaissent les députés des provinces ecclésiastiques, les réunions des bureaux diocésains qui sont ensuite chargés de répartir les décimes sur tous les bénéfices, fournissent un autre et vaste champ aux goûts et aux talents administratifs des nombreux délégués qui les composent. Les deux agents généraux du clergé, véritables ministres détachés auprès du pouvoir central, sont régulièrement nommés évêques après leur gestion, et font ainsi entrer tous les cinq ans dans le corps épiscopal deux prélats rompus aux grandes affaires. Ailleurs encore, la dignité de pair du royaume, la fonction de conseiller-clerc dans les parlements, font assister ceux qui en sont revêtus à d'importantes délibérations.

Comment s'étonner que des hommes qui ont passé par tant d'écoles diverses, aient une compétence spéciale sur des matières aujourd'hui tout à fait étrangères au clergé? Talleyrand, dont l'attention s'est portée de bonne heure vers les questions publiques, prend part aux assemblées provinciales, s'occupe de projets de banque, va, dit-il, « prendre une idée des pays d'États », adresse des rapports « au conseil des parties », comme agent général du clergé. Quand vient l'assemblée des notables, c'est lui qui improvise, en quelque sorte, pour Calonne le *Mémoire* sur les blés et collabore aux rapports sur les dettes du clergé, sur les corvées, etc. On lui a prêté qu'il doit « un jour appartenir aux grandes affaires ». A la Constituante, la science acquise en vue d'un rôle politique lui permettra de parler avec compétence des assignats, de la dette publique et des problèmes de haute finance<sup>1</sup>.

A la même assemblée, l'abbé Maury fera preuve de connaissances presque universelles. On le verra, tel jour, improviser à la tribune un projet d'organisation judiciaire à l'occasion d'un incident soulevé par hasard,

envoyait un officier du bureau des finances qu'on appelait *l'écu du roi*. L'abbé La Fare avait été choisi par le clergé comme *élu* de Bourgogne. Les talents qu'il déploya dans cette mission le firent nommer évêque de Nancy. — Voir sur les commissions intermédiaires et, en particulier, sur les *élus* de Bourgogne, *les Assemblées provinciales*, par le vicomte de LUCAY, in-8, p. 123-139.

1. *Mémoires* de TALLEYRAND, t. I, p. 54-58, 93, 134.

tel autre, combattre la proposition de Dupont sur la circulation des grains, avec une notion de l'économie politique qui supposait de longues études. On a calculé qu'en deux ans, du 25 août 1789 au 30 septembre 1791, Maury prononça cent trente-cinq discours. Il lui arriva de monter treize fois à la tribune dans une seule semaine. Rien n'échappe à sa compétence : vérification des pouvoirs, juridiction prévôtale, suppression de la gabelle, organisation des municipalités, formation des départements, gouvernement des colonies, des prisons, caisse d'escompte, agiotage, constitution de l'armée, état des Juifs, réforme du code pénal, système des impositions, municipalité de Paris, papier monnaie, droit de veto, les sujets les plus variés et les plus profanes font le sujet de ses harangues. Une telle fécondité ne s'explique pas simplement par une faculté prodigieuse d'assimilation et d'improvisation. Elle suppose des notions depuis longtemps acquises dans une société qui, sur la fin de l'ancien régime, se porta avec une ardeur extraordinaire vers les questions administratives.

### III

Évoquons, à la fin de cet exposé de la sollicitude temporelle et de la science administrative du clergé sur la fin de l'ancien régime, la figure d'un prélat dont la réputation n'a pas dépassé les limites de sa province. La grandeur de son rôle dans une cité modeste du Languedoc, nous dira assez avec quel engouement, quelle énergie, quelle initiative, quel succès, les premiers pasteurs des diocèses travaillaient alors au bonheur et au bien-être de leur peuple. Nous voulons parler de Mgr de Barral, évêque de Castres. L'étranger arrivant dans la ville, aurait trouvé, près d'une des portes, au milieu d'une route en construction, un homme de taille moyenne, l'œil pénétrant, la tête légèrement inclinée sur l'épaule gauche et couverte d'une perruque ronde, « tenant un compas d'une main, de l'autre un papier avec un crayon, mesurant, calculant, additionnant, ici posant un jalon, là fai-



sant enfoncer un piquet, traçant des lignes au cordeau ou promenant un niveau sur les inégalités du terrain » : cet homme, c'était l'évêque de Castres qui s'était fait arpenteur, géomètre, architecte<sup>1</sup>, pour donner à la construction des routes, aux travaux de la ville, une marche sûre et une impulsion décisive. Pendant vingt ans il travaille avec une indomptable énergie à ouvrir le pays castrais à toutes les influences de la civilisation. Pour lier Castres, d'une part avec Toulouse, de l'autre avec Montpellier, pour établir des communications avec les villes voisines, il fait passer des routes à travers les forêts, les ravins, les terres mouvantes de la Montagne noire, des roches granitiques, des plateaux âpres et décharnés. Par ses conseils, sa compétence, sa persévérance, par ses importunités auprès des États du Languedoc, de l'intendant de la province, de la sénéchaussée, des États castrais, des municipalités, des couvents, il vient à bout de ses entreprises et, avant de mourir, il peut faire en voiture les visites pastorales dans son diocèse, lui qui, pour prendre possession, avait eu de la peine à arriver en litière au siège de son évêché. Dans l'exécution de ces travaux, les ateliers de charité, mis à contribution par Turgot dans son intendance de Limoges, sont déjà en exercice dans le diocèse d'Albi, de Castres, et donnent une occupation aux pauvres en débarrassant le pays des indigents. Dans la pensée de l'évêque, les routes, en facilitant la circulation, permettront de faire à Castres un entrepôt général des grains qui réponde à tous les besoins des populations<sup>2</sup>. L'attention de Barral se porte sur sa ville épiscopale. Il replante ses promenades publiques, comble ses fossés

1. A sa mort on trouva sur les étagères de son cabinet de travail « un compas de cuivre, un demi-cercle, un autre compas, un porte-foret, un étui de mathématiques, une longue-vue, une loupe, une pierre d'agate à brunir, une pierre d'aimant, une écuelle de marbre, une pierre à broyer, un compas de diamètre armé de ses pointes en acier, un thermomètre, un miroir à grossir, un niveau à esprit de vin, un compas à ressort, un archet et poitrine à pincer, un microscope, plusieurs écritures, boîtes et paquets de couleurs, douze pinceaux, une boîte de couleurs à huit compartiments, molettes de marbre à broyer, boîte avec de la laque fine, soixante mains de papier ministre, etc. » Anacharsis COMBES, *Étude historique sur Mgr de Barral*, 1844, in-8, p. 191-192. M. de Barral fut évêque de Castres de 1752 à 1773.

2. « Mgr l'évêque a dit que les différentes routes qui s'élèvent presque de toutes parts concourraient admirablement à faire de la ville de Castres l'entrepôt général des grains. » *Délibération du diocèse de Castres*, 16 avril

d'enceinte, jette des allées spacieuses sur l'emplacement de cloaques pestilentiels, reconstruit ses portes, élargit ses rues. Il agrandit le jardin de l'évêché, y prodigue les fleurs rares, les arbustes précieux, et y réserve un enclos où les plantes potagères et les arbres fruitiers sont distribués selon les besoins. Barral voulut rendre un éminent service aux pauvres populations de son diocèse en répandant parmi elles la culture de la pomme de terre. Il en fit demander une grande quantité au Dauphiné, confia la semence aux curés et leur imposa, par mandement, le devoir de s'en faire les distributeurs gratuits à leurs paroissiens. En même temps, les propriétaires riches étaient invités à l'abandon momentané d'une certaine quantité de tenements en friche, pour aider à la subsistance du pauvre. Ces efforts furent couronnés d'un plein succès, et Barral eut la gloire de répandre la pomme de terre dans les montagnes du pays castrais plus de dix ans avant que Parmentier<sup>1</sup> en ait popularisé la culture. Rien n'échappe à son activité dévorante. Son attention se porte vers l'industrie comme sur l'agriculture. Il fait tous ses efforts pour fonder à Castres une manufacture d'étoffes de coton, et il intervient auprès du contrôleur général pour faire diminuer à la frontière les droits sur les matières premières. Il n'est pas jusqu'aux casernes de la ville qui n'attirent sa sollicitude. La municipalité s'étant laissé entraîner, à ce sujet, à des dépenses qu'elle a de la peine à couvrir, l'évêque vient à son secours et, par un emprunt habilement combiné qu'il aide à rembourser, il lui fournit les moyens de se libérer. La reconnaissance de son peuple avait fait donner à M. de la Cropte de Chanterac, dernier évêque d'Alet, le nom d'*évêque des routes, de bienfaiteur du pays* : il eût fallu multiplier les épithètes pour essayer de dire tout ce qu'avait fait M. de Barral pour le pays castrais.

1765. Pour assurer la circulation des grains, Barral fit tous ses efforts, mais sans succès, pour faire abolir « un droit appelé du *coup*, appartenant au roi, et qui consiste au soixante-quatrième de tous les grains étrangers vendus dans la ville de Castres. »

1. Cette introduction de la pomme de terre dans le pays castrais se fit de 1760 à 1770. Le *Mémoire* de Parmentier sur le principe nutritif de certains végétaux remonte à 1771, et ce n'est qu'en 1774 qu'il se mit à recommander spécialement la pomme de terre.